



Manquement de la Commission européenne à expliquer dûment les raisons pour lesquelles elle n'a ni enregistré ni traité des plaintes en matière de concurrence concernant le fait qu'une entreprise de médias sociaux a retiré de sa plateforme des posts du requérant

Affaire ouverte

Affaire 1675/2021/MIG - Ouvert le 14/10/2021 - Décision le 10/11/2021 - Institution concernée Commission européenne |